

13. Tournesol à huile et graines IP-SUISSE**2026**

Nom		Prénom		N° Agrosolution
Adresse		NPA	Lieu	
Téléphone / Natel		N° BDTA	N° cantonal d'expl.	

<input type="checkbox"/> Notification	
<input type="checkbox"/> Avertissement	
<input type="checkbox"/> Exclusion	

Statut:

- rempli
- pas rempli
- pas contrôlé
- pas applicable
- existant

1.2 Exigences de base

1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PER (En cas de non-respect, noter la/les raison(s) sous « Remarque »)	<input type="checkbox"/>	Date du dernier contrôle PER.....
-------	---	--------------------------	-----------------------------------

13. Exigences pour le tournesol IP-SUISSE (huile et graines)

13.1	Entre les tournesols et les tournesols sur la même parcelle, une pause culturelle d'au moins 3 ans est respectée, après le colza, une pause culturelle d'au moins 2 ans est respectée.	<input type="checkbox"/>	
13.2	Aucune utilisation de substances chimiques des catégories fongicides, insecticides, phytorégulateurs (p.ex. régulateurs de croissance) ou stimulateurs des défenses naturelles. (Programme fédéral: "non-recours aux produits phytosanitaires")	<input type="checkbox"/>	
13.3	Toutes les cultures de tournesols de l'exploitation sont gérées conformément aux directives IPS. (Zones frontalières voir directives IPS)	<input type="checkbox"/>	

Exigences complémentaires pour le tournesol IP-SUISSE (huile)

13.4	Semences : seules des semences certifiées de tournesol oléagineux sont utilisées. Une étiquette, un bon de livraison ou une facture sont disponibles. La quantité et les variétés de semences correspondent aux surfaces ensemencées correspondantes.	<input type="checkbox"/>	
13.5	Aucun herbicide de prélevée ou postlevée n'est utilisé.	<input type="checkbox"/>	

Exigences complémentaires pour le tournesol IP-SUISSE (graines)

13.6	Semences : seules des semences certifiées de tournesol à graines sont utilisées. Une étiquette, un bon de livraison ou une facture sont disponibles. La quantité et les variétés de semences correspondent aux surfaces ensemencées correspondantes.	<input type="checkbox"/>	
------	---	--------------------------	--

Remarques:

<input type="checkbox"/> Le/la producteur/trice renonce au contrôle et sort du programme IPS tournesol , il reste cependant membre et reçoit les vignettes AQ-viande et Suisse Garantie (pour autant qu'il existe un contrôle des exigences de base valable, réalisé durant les 4 dernières années).			
<input type="checkbox"/> Le /la producteur/trice renonce au contrôle et sort du label IP-SUISSE, AQ-viande et Suisse Garantie incl. !			
Le/la producteur/trice certifie par sa signature son auto-déclaration et atteste également l'authenticité des données de cette checkliste . Le producteur peut exiger un nouveau contrôle par l'organisme de contrôle compétent, ceci dans les 3 jours ouvrables. Les éventuelles autres remarques sont l'affaire du mandant.			

Date du contrôle	Signature du producteur/trice	Signature du contrôleur N° natel:	Identification de l'organe de contrôle

Adresse de contact
Agrosolution AG, Molkereistrasse 19, 3052 Zollikofen
Tel. 031 910 20 90

Agrosolution SA:
Organe de contrôle:
Producteur/trice:
Original
Copie
Copie

© agrosolution 2026